

## SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 12 MAI 1920

Rapport de la Commission des Affaires étrangères  
chargée d'examiner le Projet de Loi approuvant :

- 1° L'Arrangement conclu à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919, entre les Puissances Alliées et Associées, concernant les contributions aux dépenses de libérations des territoires de l'ancienne monarchie austro-hongroise, ainsi que la Déclaration signée à Paris, le 8 décembre 1919, et portant modification de cet arrangement ;
- 2° L'Arrangement conclu à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919, entre les Puissances Alliées et Associées, relativement au compte des réparations en ce qui concerne l'Italie ainsi que la Déclaration signée à Paris le 8 décembre 1919, et portant modification de cet Arrangement.

(Voir les n<sup>os</sup> 123, 225 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 29 avril 1920.)

Présents : MM. le baron DE FAVEREAU, président ; BERGMANN, le duc D'URSEL, le baron GILLÈS DE PELICHY, LAFONTAINE, POELAERT, SPEYER et le marquis IMPERIALI, rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission des Affaires étrangères du Sénat vous propose d'adopter les arrangements conclus entre des nations qui ont vu leurs territoires s'accroître considérablement par la guerre et celles aussi qui ont repris rang parmi les nations autonomes en Europe.

La Belgique a été appelée à prendre part aux arrangements à conclure d'une part entre l'Italie et les autres puissances alliées et associées, et d'autre part entre les puissances associées et alliées concernant la contribution aux dépenses de libération de l'ancienne monarchie austro-hongroise. Il s'agit d'intérêts financiers longuement débattus entre ces puissances ; nous ne pouvons que constater avec joie l'accord qui s'est produit entre elles.

La Belgique n'y est pas intéressée directement mais votre Commission des Affaires étrangères, à l'unanimité, ne peut que vous convier à ratifier ces arrangements qui ont été votés à la Chambre des Représentants à l'unanimité des membres présents.

*Le Rapporteur,*  
Marquis IMPERIALI.

*Le Président,*  
Baron DE FAVEREAU.